

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 14 septembre 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mickaël JUIGNÉ, Annie BLONZ, Louis MASSARD, Marie CHEVALIER, Jérôme DELISLE, Gaël PARISOT, Sabine CHÉENNE, Aube Catherine OWCZAREK, Emmanuel RUEZ, Paul DAVOY, Thomas LEROI, Flavie LEPERDRIEL, Mélanie BARDONNAUD, Damien GENTILHOMME, Diane HARICOT, Jean-Philippe GUYON, Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Bertrand MUCHERY, André LE ROUX, Sophie REIGNIER.

EXCUSÉS : Sylvie LAUTRU (pouvoir à Paul DAVOY), Julien LAUTRU (pouvoir à Jérôme DELISLE), Mélanie DÉCOSSE (pouvoir à Mickaël JUIGNÉ), Pierre CASTILLON (pouvoir à Jean-Philippe GUYON)

ABSENTS :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Objet : Acquisition de la parcelle AP7 (chemin du Courboulay)

Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ

La parcelle AP 7, d'une surface de 28 m², longeant le chemin du Courboulay, a été reçue par succession par une propriétaire ne résidant pas sur la commune et ne possédant aucune autre parcelle sur la commune.



Celle-ci propose donc de la céder à la commune pour 1€ symbolique et la moitié des frais d'acte. L'avis préalable de France domaine n'est pas nécessaire au vu du montant de l'acquisition.

Au vu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission finances du 9 septembre 2026

Le conseil municipal d'approuver le principe de l'acquisition de la parcelle AP7, en demandant que soit utilisée la procédure d'abandon de parcelle.

DEL 26-068

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 23 septembre 2026

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Secrétaire de séance

Louis MASSARD



Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

